



Commission des dynamiques territoriales

2222 - Fonds de développement urbain

Proposition d'attribution de subventions au titre du fonds de développement urbain pour l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020

Rapport n° CP/2016/583

Service gestionnaire :

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales

Résumé :

Conformément à la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine qui a été promulguée le 21 février 2014, le Département a adopté lors de la réunion de son Assemblée plénière du 6 juillet 2015, le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2015-2020. Ce contrat a été conclu entre le Département et ses partenaires le 10 juillet 2015 à Strasbourg.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les propositions de participations financières du Département concernant une dernière série de projets pour lesquels le Département a été sollicité au titre du fonds de développement urbain, dans le cadre de l'appel à projets 2016 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2020 constitue le cadre d'intervention des collectivités et des partenaires signataires en faveur de la Politique de la Ville et concerne 18 quartiers prioritaires, dont 13 situés à Strasbourg et 5 sur le territoire des communes de Schiltigheim, Bischheim, Illkirch et Lingolsheim.

La convention cadre conclue le 10 juillet 2015 entre l'ensemble des partenaires, présente un projet de territoire à partir de grands enjeux (cohésion sociale, emploi, cadre de vie) et d'objectifs transversaux : actions avec et pour les jeunes, prévention des discriminations, égalité homme-femme, maîtrise de la langue française. Ce projet est orienté vers l'égalité urbaine et s'articule autour de trois dimensions : la personne, le territoire, les acteurs.

Le Département s'est engagé, par le Contrat de Ville, à mobiliser ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de soutenir des projets plus innovants.

Les demandes ont été instruites en référence aux orientations décidées par l'Assemblée départementale en 2011, portant sur l'insertion professionnelle, l'éducation, l'intégration sociale, en accordant une attention particulière aux jeunes et aux femmes.

Au titre de l'appel à projets 2016, 286 propositions d'action sollicitant le Département ont été déposées par les porteurs de projet au guichet unique de l'Eurométropole, soit une augmentation de 35% par rapport à l'année 2015 :

- 92 relèvent du droit commun auxquels se rajoutent 40 nouveaux dossiers relevant du dispositif Ville Vie Vacances pour un total de 132 dossiers ;
- 154 relèvent des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour un montant sollicité de 481 784 €, dont 98 demandes de reconduction (montant sollicité de 332 265 €) et 56 nouveaux projets (montant sollicité de 149 519 €) ;

Le Budget primitif 2016 prévoit un engagement départemental au titre du fonds de développement urbain, stable par rapport à celui de 2015, d'un montant total de 280 000 € pour les trois Contrats de Ville (Eurométropole, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne). Cet engagement de 280 000 € est ventilé sur trois lignes de crédits différentes, correspondant à la nature du porteur (associations, Etablissements Publics Locaux, Communes) et un montant prévisionnel de 240 000 € est consacré au territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

La Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg réunie le 13 octobre dernier, a examiné une dernière série de 13 projets de l'appel à projets 2016. Elle s'est prononcée favorablement en faveur de 12 de ces projets.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des subventions pour un montant total de 12 788 € aux différents porteurs de projets figurant en annexe du présent rapport.

Pour l'année 2016, 110 actions auront été soutenues au titre du fonds de développement urbain pour le Contrat de Ville de l'EMS, représentant un engagement total de 239 656 €.

Les actions financées visent à réduire les inégalités qui touchent les habitants des quartiers prioritaires de l'EMS et à favoriser :

- l'intégration sociale : 25 projets pour un montant de 47 060 € ;
- la réussite éducative : 29 projets pour un montant de 55 200 € ;
- l'apprentissage du français : 18 projets pour un montant de 40 600 € ;
- l'accès à la culture : 8 projets pour un montant de 14 300 € ;
- les animations socio-éducatives : 8 projets pour un montant de 32 395 € ;
- l'insertion professionnelle : 6 projets pour un montant de 20 188 € ;
- l'engagement citoyen : 6 projets pour un montant de 15 388 € ;
- l'accès à la pratique sportive : 5 projets pour un montant de 9 425 € ;
- le soutien à la parentalité : 5 projets pour un montant de 5 100 €.

L'intervention du Département pour les projets financés au titre des Contrats de Ville se fonde sur l'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
17683	65-6574-71	225 350,00 €	6 588,00 €	6 288,00 €
37207	65-65737-71	39 650,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer au titre du fonds de développement urbain pour l'année 2016 des subventions d'un montant total de 12 788 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;
- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire.

Strasbourg, le 16/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY